

de concert avec les femmes enceintes. Il m'avait répondu que la position du gouvernement avait déjà été exposée par le premier ministre (M. Trudeau) et par lui-même, et il avait ajouté que c'était la position qu'ils avaient alors.

Hier soir, le premier ministre a eu à Vancouver avec une soixantaine de membres du *Women Liberation Group* un échange de vues que l'agence canadienne de presse a qualifié de «discussion raisonnablement ordonnée». Selon la dépêche de presse, le premier ministre a dit que les lois actuelles permettent aux médecins de procéder, s'ils le jugent à propos, à des avortements alors que l'élargissement proposé par l'organisation forcerait les médecins à exécuter l'avortement, même contre leur gré dans certains cas. Nul ne sait mieux que le premier ministre ce que la loi actuelle permet. Il sait qu'elle ne permet pas aux médecins de procéder à des avortements même s'ils le jugent nécessaire, à moins de conditions si draconniennes que l'on estime qu'une seule femme sur 500 candidates peut obtenir un avortement.

• (10.00 p.m.)

Quant à l'assertion du premier ministre que les modifications que propose le groupe de libération des femmes forcerait les médecins à pratiquer des avortements même contre leur gré, si le premier ministre s'était donné la peine de rencontrer le groupe quand il est venu à Ottawa le 9 mai, ou même de lire son mémoire, il aurait constaté qu'à l'égard de l'avortement il réclamait seulement ceci:

Qu'au cours de la session actuelle du Parlement le gouvernement présente un bill supprimant du code criminel toute mention de l'avortement.

Ni dans ce passage, ni ailleurs dans le mémoire il n'est question de forcer les médecins à pratiquer des avortements. En réalité, ce qu'il faut aux médecins c'est la liberté de suivre leur conscience sans être paralysés par les restrictions juridiques des commissions d'hôpitaux ou du fait qu'il existe des régions tout entières sans aucun hôpital qui permette les avortements, ou sans hôpitaux du tout.

En réalité, nos lois actuelles sur l'avortement obligent les femmes à avoir des enfants indépendamment de leurs désirs, de leur état de santé, du fait qu'elles puissent ou non les éléver et les faire instruire convenablement, sans oublier les effets que des enfants de plus peuvent avoir sur la santé et les chances dans la vie des autres. Quelques médecins, incapables de voir la détresse de telles femmes enceintes malgré elles, ont pratiqué des avortements de leur chef. Avec quel résultat? Ils sont arrêtés et jugés comme des criminels. C'est ce qui est arrivé la semaine dernière à

[M<sup>me</sup> MacInnis.]

un médecin respecté de Montréal, le docteur Henry Morgentaler, président de la Humanist Association of Canada. Lors d'une conférence de presse à Ottawa, il a raconté qu'une femme, mère de trois enfants, avait été amenée dans un hôpital de Montréal à la suite d'une intervention mal faite par un individu qui n'était pas médecin. L'infection s'est introduite, une hysterectomy d'urgence a été pratiquée, mais plusieurs jours après cette conférence de presse, la femme a connu une mort horrible de gangrène gazeuse. Non, monsieur le premier ministre, la loi actuelle ne permet pas aux médecins de pratiquer des avortements s'ils le désirent.

Le premier ministre mérite des éloges pour avoir voulu, l'an dernier, élargir la législation sur l'avortement, face à une opposition tenace. Mais il est aujourd'hui évident qu'il faudra la modifier davantage, et de toute urgence, pour éviter que des charlatans et des bouchers ne perpètrent des avortements dangereux et pour mettre un terme à la discrimination, car une femme huppée peut se faire avorter sans danger tandis qu'une femme sans argent doit risquer l'infection et la mort. Le premier ministre prétend que le public n'est pas encore prêt à ce qu'on change la loi sur l'avortement. On a publié, en mars dernier, les résultats d'une enquête Gallup. A la question: «Appuieriez-vous un projet de loi selon lequel toute femme pourrait mettre un terme à sa grossesse n'importe quand au cours des trois premiers mois?», 43 p. 100 ont dit oui, 48 p. 100, non, et 9 p. 100 étaient indécis.

Il y a un an, c'est à force de ténacité et de combativité que le premier ministre a pu faire adopter le texte législatif actuel sur l'avortement. Il y a réussi devant une opposition à dissuader n'importe qui dans sa situation. Je suis persuadée que s'il décidait d'apporter aujourd'hui les modifications qui, on en a maintenant la preuve, s'imposent, c'est-à-dire de retirer du code pénal tout ce qui a trait à l'avortement et de laisser le soin au chirurgien et à sa patiente le soin d'en décider, il pourrait ainsi faire passer les 9 p. 100 d'indécis dans la colonne des «oui», ce qui rendrait l'opinion publique majoritairement en faveur des modifications. Monsieur l'Orateur, j'espère que le premier ministre courra ce risque, comme il a risqué, l'an dernier, sa carrière.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, en raison de l'absence inévitable du ministre de la Justice (M. Turner), j'aimerais répondre à la représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis). Toutefois, je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit aux paroles du minis-